

APPEL À PROJETS FÉVRIER 2020

Pour une mobilité plus durable

Parce qu'il est urgent de changer nos habitudes et nos modes de déplacement, la Fondation Norauto entend soutenir des projets qui ont pour objet de réduire les impacts négatifs de la mobilité sur l'Homme et l'environnement.

Les projets proposés auront pour objet :

- de répondre aux exigences de réduction de l'empreinte environnementale ;
- ou, d'accompagner le citoyen dans le changement ;
- ou, d'améliorer et/ou d'accélérer le développement de solutions concrètes et leurs mises en oeuvre ;

En veillant à respecter le droit à la mobilité pour tous (le projet doit veiller à ne pas accentuer la fracture numérique et à ne pas exclure les personnes en précarité, en fragilité, à mobilité réduite...)

Ex. non exhaustifs de projets qui pourraient être soutenus :

- alternatives aux carburants classiques
- éducation à l'éco conduite/gamification
- incitation à des modes de transport peu polluants

Critères de sélection

Recevabilité administrative :

● Dossier complet, reçu en bonne date, dûment rempli et accompagné de l'intégralité des pièces jointes demandées ; budget détaillé correctement rempli. Un dossier dont le budget serait incomplet ne pourra pas être retenu.

Eligibilité des demandeurs :

● Les demandeurs doivent obligatoirement être des associations ou tout autre organisme sans but lucratif, établis en France métropolitaine et œuvrant dans l'intérêt général.

Eligibilité des dépenses :

● Toutes les dépenses nécessaires à la mise en oeuvre du projet ; néanmoins il ne peut s'agir uniquement de dépenses de fonctionnement ;

- Les dépenses pouvant être comptabilisées et justifiées (pièces justificatives, factures...)

Eligibilité des projets :

Les projets seront étudiés au regard des critères suivants :

- Pertinence et cohérence du projet au regard de la mission de la fondation Norauto et de la thématique de l'appel à projet, telle que mentionnée ci-dessus ;
- Pertinence, cohérence et faisabilité du projet au regard de la problématique identifiée par l'organisme porteur de projet ; Le projet est mature et réaliste ;
- Ancrage territorial et mobilisation effective des citoyens, des acteurs associatifs, publics et/ou privés sur le territoire ;
- Inscription du projet dans la durée : réflexion sur le modèle économique, sur la viabilité du projet au-delà du financement ;
- Innovation : originalité de l'action, de la méthodologie, complémentarité avec ce qui existe déjà sur le territoire ;
- Evaluation de l'impact : le projet doit obligatoirement intégrer une méthodologie d'évaluation de son impact ;
- Cofinancement : Pour les projets supérieurs à 3.000 € Présence de co-financement publics et/ou privés à hauteur de 10% minimum du montant total du budget (contribution en nature, auto-financement, valorisation en bénévolat, etc.); Pour les projets inférieurs à 3.000 € les bénéficiaires doivent contribuer d'une manière ou d'une autre au projet ; Le plan de financement inclus dans le dossier mentionnera clairement les autres financeurs sollicités ou acquis pour le projet, ainsi que la part d'autofinancement.
- Le parrainage par un collaborateur Norauto sera un plus en cas d'arbitrage au moment de la présélection des dossiers, puis un critère obligatoire pour le passage en comité de sélection.

Ne seront pas retenus :

- Les projets à seul but lucratif ;
- Les activités ponctuelles et événementielles sans visée de long terme ;
- Les demandes visant uniquement le fonctionnement récurrent de l'organisation (ex : salaires, loyers, etc.), sans mise en place d'un projet ;
- Les demandes couvrant des dépenses déjà effectuées ;
- Les projets développant des solutions de covoiturage / autopartage sauf si elles se révèlent très innovantes au regard du modèle déployé ou du contexte territorial (désert géographique) ;

Contenu du Dossier

Toutes les rubriques doivent être renseignées. Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.

LES DOSSIERS INCOMPLETS OU REÇUS APRÈS LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION NE SERONT PAS EXAMINÉS.

Liste des pièces du dossier administratif à joindre en annexe avec le dossier de demande de subvention :

- Les statuts de l'association signés
- La déclaration au Journal Officiel
- La liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau
- Le rapport d'activités de la dernière année
- Le compte de résultats et le bilan financier de la dernière année
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Merci de scanner chaque document et de le nommer avec précision (ex : NOMDELIASSOCIATION JO ; NOMDELIASSOCIATION RA ; NOMDELIASSOCIATION COMPTES ; etc...).

Conseils pour remplir le dossier

- Le dossier de demande de subvention comporte 3 parties : présentation de l'association, la description de votre projet et le budget du projet. Les demandes doivent être soumises exclusivement en ligne depuis le site internet de la fondation Norauto.
- Les informations budgétaires doivent impérativement être remplies sur le formulaire dans les cases prédéfinies. Elles concernent uniquement le budget du projet lui-même.
- Il convient de lister uniquement les dépenses (charges) et les recettes (produits) prévues pour le projet ; ne pas hésiter à ajouter des lignes dans le tableau pour détailler le budget. Merci aussi de veiller à la cohérence des montants et de vérifier les totaux (total charges = total produits).

Procédure de sélection des projets

Les dossiers feront d'abord l'objet d'une présélection. Si votre projet est présélectionné, il donnera lieu à une instruction ; il est indispensable qu'une personne chargée du projet au sein de la structure (chef de projet, président, etc.) soit joignable par email et par téléphone pour répondre aux différentes demandes de l'instructeur en charge du dossier.

Les dossiers instruits seront ensuite étudiés par un comité de sélection chargé d'effectuer une sélection finale.

Calendrier 2020 :

Date limite pour le dépôt des candidatures : **27 mars 2020.**

Présélection et instruction en **avril**, réunion commission en **mai**, résultats communiqués fin **mai**.

Acceptation et contractualisation avec les associations

Pour formaliser le soutien accordé par la Fondation Norauto, les porteurs de projets sélectionnés seront invités à signer une charte de partenariat et recevront un courrier précisant les conditions de versement de la subvention accordée ainsi que les obligations du porteur vis-à-vis de la Fondation Norauto et de la Fondation de France, puisque la Fondation Norauto est sous l'égide de cette dernière.

Une fois la charte signée par le porteur et le projet réalisé, la subvention sera versée en une ou deux tranches en fonction du montant de la subvention sur justificatif de bon de commande ou facture.

Une question ?

Envoyez-nous vos questions sur fondation@norauto.fr, nous y répondrons dans les plus brefs délais.